

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE N° 122
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
28 novembre 1967

NATO CONFIDENTIEL
DOCUMENT
C-M(67)74

+ cor 5/12/67.

FUTURES TACHES DE L'ALLIANCE

Rapport du Groupe Spécial sur les futures tâches de l'Alliance
au Conseil en session ministérielle (1)

1. Il y a un an, à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, les gouvernements des quinze nations de l'Alliance ont décidé d'entreprendre "l'étude des futures tâches de l'Alliance et des mesures à prendre pour y faire face, afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable". Le présent rapport expose la teneur générale et les grands principes qui se dégagent de cet examen des futures tâches de l'Alliance.

2. Des études ont été effectuées par MM. Schutz, Watson, Spaak, Kohler et Patijn. Le Conseil tient à remercier ici ces éminentes personnalités pour les efforts qu'elles ont déployés pour le travail d'analyse auquel elles se sont livrées.

3. Cet exercice a montré que l'Alliance est une organisation dynamique et vigoureuse qui s'adapte constamment aux conditions changeantes. Il a également montré que ses futures tâches peuvent être menées à bien dans le cadre des dispositions du Traité en se fondant sur les méthodes et procédures dont de longues années d'expérience ont consacré la valeur.

4. Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, la situation internationale a changé de façon notable et les tâches politiques de l'Alliance ont pris une dimension nouvelle. L'Alliance a notamment joué un rôle majeur dans l'arrêt de l'expansion communiste en Europe; l'Union soviétique est devenue l'une des deux superpuissances mondiales, mais le monde communiste n'est plus monolithique; la doctrine soviétique de la "coexistence pacifique" a modifié la nature de l'affrontement avec l'Ouest, mais non les problèmes fondamentaux. Bien que la disparité entre la puissance des Etats-Unis et celle des Etats européens subsiste, l'Europe s'est relevée et est en marche vers son unité. Le processus de décolonisation a transformé les relations de l'Europe avec le reste du monde; dans le même temps, des problèmes majeurs ont surgi dans les relations entre pays développés et en voie de développement.

(1) Compte tenu d'une réserve de l'Italie

NATO CONFIDENTIEL

5. L'Alliance Atlantique a deux fonctions essentielles. La première consiste à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays membres en cas d'agression. Dès ses débuts, l'Alliance s'est acquittée avec succès de cette tâche. /Mais l'Union soviétique a constamment accru sa puissance militaire/ et tant que les questions politiques cruciales en Europe et par dessus tout la question allemande ne seront pas réglées, la situation internationale comportera des risques de conflit et /Mais aussi longtemps que la situation d'instabilité et d'incertitude qui subsiste dans le monde n'aura pas permis une réduction équilibrée des forces militaires/ les Alliés maintiendront un potentiel militaire suffisant pour assurer l'équilibre des forces et créer ainsi un climat de stabilité, de sécurité et de confiance.

Dans ce climat, l'Alliance peut s'acquitter de sa seconde fonction, c'est-à-dire poursuivre ses efforts en vue de progresser vers l'établissement de relations plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques fondamentaux. La sécurité militaire et une politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires. La défense collective est un facteur de stabilité dans la politique mondiale. Elle est la condition nécessaire à une politique efficace visant à un plus grand relâchement des tensions. /L'Alliance et la cohésion de ses membres demeurent le soutien indispensable de leurs efforts vers la paix et la stabilité en Europe/. /Le chemin de la paix et de la stabilité en Europe ne consiste pas à dissoudre les groupements existants mais à s'en servir dans un esprit constructif dans l'intérêt de la détente/. La participation de l'Union soviétique et des Etats-Unis sera nécessaire /pour parvenir à une véritable solution des problèmes politiques en Europe/.

6. Dès le début, l'Alliance Atlantique a été un groupement d'Etats animés des mêmes idéaux et ayant de nombreux intérêts communs, et dont la cohésion et la solidarité constituent un élément de stabilité au sein de la zone atlantique.

7. En tant qu'Etats souverains, les Alliés ne sont pas tenus de subordonner leur politique à une décision collective. L'Alliance fournit un forum et un centre efficaces pour les échanges d'informations et de vues; ainsi chacun des Alliés peut-il arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres. Pour y parvenir, il est essentiel d'approfondir et d'améliorer la pratique qui consiste à procéder en temps utile à des consultations franches. Chaque Allié devrait jouer pleinement son rôle dans l'amélioration des relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. Il ne fait aucun doute que les chances de succès seront les plus grandes si les Alliés continuent d'agir dans le même sens, en particulier pour les questions les touchant tous de très près; leurs actions n'en seront que plus efficaces.

8. Aucun ordre pacifique n'est possible en Europe sans un effort énergique de tous les intéressés. L'évolution de la politique de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est permet d'espérer que ces gouvernements en viendront peut être enfin à reconnaître l'intérêt qu'ils auraient à coopérer à la préparation d'un règlement pacifique. Aucun règlement définitif et stable en Europe n'est cependant possible sans une solution de la question allemande, qui est au coeur des tensions actuelles en Europe. Tout règlement de ce genre devra faire disparaître les barrières artificielles entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, barrières dont la division de l'Allemagne constitue la manifestation la plus évidente et la plus cruelle.

9. En conséquence, les Alliés sont résolus à tendre leurs énergies dans ce sens grâce à des mesures réalistes propres à encourager la détente dans les relations Est-Ouest. Le relâchement des tensions n'est pas l'objectif final, mais fait partie d'un processus à long terme visant à améliorer les relations et à favoriser un règlement européen. Le but politique ultime de l'Alliance est de parvenir à un ordre pacifique juste et durable en Europe, accompagné des garanties de sécurité appropriées.

10. Actuellement, le développement des contacts entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale s'effectue principalement sur une base bilatérale; //Mais il y a une limite aux progrès qui peuvent être réalisés bilatéralement, /étant donné que/ certaines questions toutefois requièrent, par leur nature même, une solution multilatérale./.

11. Le problème de la réunification de l'Allemagne et son rapport avec un règlement européen ont été normalement examinés au cours d'échanges de vues entre l'Union soviétique et les trois puissances occidentales qui ont des responsabilités spéciales dans ce domaine. Lors de la préparation de ces échanges de vues, la République fédérale d'Allemagne s'est jointe régulièrement aux trois puissances occidentales en vue de parvenir à une position commune. Les autres Alliés continueront de voir leurs points de vue pris en considération au cours de discussions qui auront lieu en temps voulu entre les Alliés sur la politique de l'Ouest à ce sujet, sans qu'il soit porté atteinte en aucune manière aux responsabilités spéciales en question.

12. Les Alliés examineront et réviseront les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne. Cette tâche fera partie d'un processus de préparation active et constante en prévision du jour où les pays de l'Est et de l'Ouest pourront procéder bilatéralement ou multilatéralement à des discussions fructueuses sur ces questions complexes.

13. Les Alliés étudient actuellement des mesures de désarmement et de contrôle pratique des armements, et notamment la possibilité de réductions de forces équilibrées. Ces études seront intensifiées. Ces efforts énergiques reflètent la volonté des Alliés de travailler à une véritable détente avec l'Est.

14. Les Alliés examineront avec une attention particulière les problèmes de défense des régions exposées par exemple, le flanc sud-est. A cet égard, la situation actuelle en Méditerranée présente des problèmes particuliers, compte tenu du fait que la crise du Moyen-Orient relève de la compétence des Nations Unies.

15. La zone du Traité de l'Atlantique Nord ne peut être considérée isolément du reste du monde. Les crises et les conflits, qui surgissent en dehors de cette zone, peuvent compromettre sa sécurité, soit directement, soit en affectant l'équilibre global. Au sein des Nations Unies, les pays de l'OTAN contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au règlement de problèmes internationaux importants. Conformément à l'usage établi, les Alliés, ou ceux d'entre eux qui le désireront, continueront également à se consulter sur ces problèmes sans aucun engagement et dans la mesure des besoins. /De telles consultations pourront aboutir à l'harmonisation de leurs politiques et devraient à tout le moins conduire à une meilleure compréhension des mobiles et des buts des autres Alliés/.

16. Compte tenu de ces conclusions, les Ministres devraient donner pour instruction au Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente de prendre dans les années qui viennent les mesures de détail découlant de cette étude. Il s'acquittera de cette tâche soit en intensifiant les travaux déjà en cours, soit en faisant entreprendre des études hautement spécialisées par le recours plus systématique à des experts et à des fonctionnaires des pays membres.

17. Conformément à sa résolution du 16 décembre 1966, le Conseil ministériel de décembre 1967 tirera les conclusions de l'examen qui a été confié au Groupe Spécial. Le présent rapport n'a pas pu couvrir tous les problèmes que posent à l'Alliance l'évolution de la situation internationale et les développements d'ordre politique et stratégique. Mais des tâches précises ont été décrites, et il apparaît nécessaire que les sujets qui ont été ainsi soulevés ou qui pourraient l'être par les Gouvernements intéressés, puissent être ultérieurement approfondis /en vue de la présentation d'un rapport ultérieur du Groupe Spécial à la Session Ministérielle du Conseil Atlantique du printemps 1968/ /suivant les méthodes que le Conseil en session permanente jugera les plus appropriées/.